

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
Mardi le 13 décembre 2022 à 19h 00
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)

AVIS vous est par les présentes donné par le soussigné, Émilien Bouchard, greffier de la Ville de Baie-Saint-Paul:

QU'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Baie-Saint-Paul est convoquée par Monsieur le Maire Michaël Pilote pour le dépôt, la présentation et l'acceptation du budget 2023 ainsi que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025, laquelle séance extraordinaire se tiendra :

MARDI LE 13 DÉCEMBRE 2022 À COMPTER DE 19H00
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE À L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL AU
15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL

Lors de cette séance, il sera pris en considération spécifiquement les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, présentation et adoption du budget 2023
4. Lecture, présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025
5. Adoption d'une résolution pour la publication du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations selon l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*
6. Période d'intervention des membres du conseil
7. Questions ou commentaires du public
8. Levée de la présente séance

Note : Il est à souligner que les délibérations de cette séance extraordinaire ainsi que la période des questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ ET FAIT EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 12^{ème} JOUR DU MOIS DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Émilien Bouchard
Greffier